Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 41 (1949)

Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

41me année | Avril 1949 | No 4

En faveur de la loi complémentaire sur la tuberculose

Par le *Dr F. Cardis, Lausanne*

Depuis que la passion politique s'est emparée de la loi Bircher, il devient difficile d'en discuter objectivement. Assister aux attaques que lancent contre elle les pionniers mêmes de la lutte antituberculeuse chez nous est un spectacle d'autant plus surprenant que l'on y voit en question non seulement la loi, mais la radiophotographie et jusqu'à l'urgence de mesures contre la tuberculose, qui n'est plus, à en croire quelques-uns — et des meilleurs — l'ennemi numéro 1.

Tentons de répondre en montrant

1° l'actualité toujours redoutable de la tuberculose,

2° l'efficacité réelle de la radiophotographie et

3° la nécessité d'une loi.

I. L'endémie tuberculeuse

Il est bien vrai que les efforts réalisés dans le passé ont été couronnés de succès, et nous ne voulons pas les dénigrer pour prôner de nouvelles méthodes. Bien plus, tout ce qui a été fait doit se poursuivre et ne sera qu'intensifié.

La courbe de la *mortalité tuberculeuse* exprime bien ces victoires. Entre 1891 et 1895, 28 personnes mouraient par an en Suisse de tuberculose pour une population de 10 000 habitants. Entre 1901 et 1905, ce chiffre très élevé est encore de 27,1 $^0/_{000}$. C'est l'époque où le génie de sir Robert Philipp, à Edimbourg, éveille dans le monde entier un intérêt pour la lutte antituberculeuse et préside à la création des dispensaires. De 1911 à 1915, la mortalité s'abaisse à 20,5 $^0/_{000}$ et, de 1921 à 1925, à 15,5 $^0/_{000}$. Ces résultats sont tels que la loi Chuard, en 1928, vient donner sa sanction officielle au plan développé et le renforce. Aussi enregistre-t-on, de 1931 à 1935, un recul marqué: 10,8 $^0/_{000}$. Dès lors, la tuberculose perd moins de terrain;